

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

—————
**Réunion du 15 octobre 2020
à Hôtel du Département**
—————

La séance est ouverte à 9h20 sous la présidence de M. Frédéric BIERRY.

Présents :

Vice-président(e)s :

M. BAUER, M. BERTRAND, M. BURGER, Mme DILIGENT, Mme DOLLINGER, M. FISCHER, Mme JURDANT-PFEIFFER, Mme LEHMANN, M. MAURER, Mme MULLER-BRONN.

Autres Conseillers départementaux :

Mme ALFANO, Mme BEY, Mme BUFFET, M. CAHN, M. CARBIENER, M. DEBES, Mme DELATTRE, M. ELKOUBY, M. ERBS, Mme ERNST, Mme GRAEF-ECKERT, Mme GREIGERT, M. HEINTZ, Mme HOLDERITH, M. HOERLE, M. HOMMEL, Mme JEANPERT, Mme JUNG, Mme KEMPF, Mme KOCHERT, M. LE TALLEC, Mme MARAJO-GUTHMULLER, M. MATT, M. MEYER, Mme MORITZ, M. OEHLER, Mme PFERSDORFF, M. SÉNÉ, M. SUBLON, Mme WOLFHUGEL, M. ZAEGEL.

Administration :

Mme Delphine JOLY, directrice générale des services du Département
Mme Myriam STENGER, directrice de Cabinet
M. Emmanuel ABELA et M. Alexandre RUF, collaborateurs de Cabinet
Mme Rachel LE GUERER-VERGER, conseillère du Président
M. Jean-Philippe CALI, secrétaire général
M. Laurent DARLEY, adjoint à la Directrice Générale des Services
M. Jonathan BISOT-LEFEBVRE, directeur général adjoint en charge des ressources
M. Thierry PICHON, directeur général adjoint en charge des affaires institutionnelles européennes et transfrontalières
M. Guillaume KLEINPETER, directeur général adjoint en charge de la stratégie territoriale et partenariale
Mme Sabine GORKIEWICZ, M. Francis KLEIN et M. Laurent KRACKENBERGER, Mme Marle-Claude LEMMEL, délégués de la direction générale en territoire
Mme Caroline LEVY, directrice des relations publiques
M. Emmanuel BASTIAN, M. Marc EWALD, Mme Caroline KERNEIS, M. Olivier MEROT, directeurs de mission
Mme Sylvie LAMORLETTE, directrice mission appui au pilotage
M. Gabriel GALLAND, directeur à la Délégation à la Transformation et à l'innovation
M. Vincent BETTER, directeur des finances
Mme Barbara CLIGNY, Mme Valérie QUIETI, directrices adjointes de mission
M. Jean MUCKENSTURM, directeur des assemblées et des affaires juridiques
Mmes Isabelle BURCKEL, Marilyne WILLER, Suheda USTA, Clara DEROSIER et Claire BACHMANN, direction des assemblées et des affaires juridiques
M. Vincent FROELICHER, directeur général de l'ADIRA
M. Marc LEVY, directeur général de l'ADT

Excusé(s) avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- M. Denis SCHULTZ, (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
- Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Excusé(s) : /

Absent(s) : /

◆ DELIBERATIONS SUR LES RAPPORTS DU PRESIDENT

En application de l'article 18 du règlement intérieur du Conseil départemental, le président demande aux membres de l'Assemblée d'indiquer parmi les douze rapports inscrits à l'ordre du jour, ceux à propos desquels ils souhaitent intervenir.

Neuf rapports (N° CD/2020/**030, 031, 032, 033, 034, 036, 037, 038, 041**) sont « réservés » pour faire l'objet de débat avant leur vote.

Les trois rapports (N° CD/2020/**035, 039, 040**) sont traités en début de séance selon la procédure de « vote sans discussion » et sont mis aux voix, après lecture de leur intitulé.

*
* *

Les décisions prises font l'objet des délibérations suivantes :

Rapports adoptés sans discussion, par ordre de passage : N° CD/2020/035, 039, 040.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de :

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- M. Denis SCHULTZ, (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
- Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Absents :

M. Jean-Philippe MAURER

**CD/2020/035 - 630 - Conservation et valorisation du patrimoine
Proposition de dépôt d'un bien archéologique mobilier issu du
site de MACKWILLER, propriété du Département, au CIP La Villa
à DEHLINGEN**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide du dépôt d'un bien archéologique mobilier départemental issu du site de Mackwiller, au Centre d'Interprétation du Patrimoine (CIP) La Villa, à Dehlingen ;
- approuve les termes du projet de convention de dépôt à conclure entre le Département, Archéologie Alsace et la Communauté de communes de l'Alsace bossue ;
- autorise son Président à signer cette convention, dont le projet est joint en annexe à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

**CD/2020/039 - 010 - Gestion Financière
Taxe d'aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Après examen de la Commission des finances et des Affaires Générales,

Le Conseil Départemental décide :

- de reconduire la part départementale de la taxe d'aménagement pour une durée de un an, allant du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;
- de ne pas retenir le taux maximal d'imposition défini réglementairement, en fixant le taux d'imposition de la part départementale de la taxe d'aménagement, soit 1,90 %, à compter du 1er janvier 2021 (dont 0,095 % pour le conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement et 1,805 % pour la part dédiée au financement des espaces naturels sensibles) ;
- de prévoir un dispositif de reversement complémentaire pour le(s) conseil(s) d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour tenir compte des orientations fixées dans le cadre du BP 2021 ;
- d'instituer une exonération facultative au titre des locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L. 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L. 331-7(1° de l'article L. 331-9 du Code de l'Urbanisme).

Adopté à l'unanimité

**CD/2020/040 - 010 - Gestion Financière
Rapport sur les Autorisations de Programme/Crédits de
Paiement et Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement
intégrées à la Décision Modificative n°2**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide des créations, augmentations et diminutions d'Autorisations de Programme (AP) et d'Autorisations d'Engagement (AE), conformément aux tableaux annexés à la présente délibération, ainsi que les échéanciers de Crédits de Paiement (CP) sur l'ensemble des AP et AE, tels que figurant en annexe du projet de Décision Modificative n°2 de l'exercice 2020.

Adopté à la majorité

Rapports appelés par ordre de passage : N° CD/2020/030, 031, 032, 033, 034, 036, 037, 038, 041.

*
* *

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Excusé :

M. Denis SCHULTZ

Absents :

- Mme Isabelle DOLLINGER
- Mme Nadine HOLDERITH
- Mme Stéphanie KOCHERT
- Mme Laurence MULLER-BRONN
- M. Marc SÉNÉ

**CD/2020/030 - 600 - Développement et animation territoriale
Stratégie de transition énergétique et écologique
Proposition d'un ensemble d'actions pour valoriser l'arbre et le
bois
Sous la dénomination ' PLAN ARBRE '**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide d'approuver le principe d'un Plan Arbre tel que décrit par cette délibération, et l'inscrit dans sa stratégie de transitions énergétiques et écologiques.

Le Conseil Départemental approuve la réalisation des actions décrites en annexe à cette délibération par les fiches-actions suivantes :

1/ L'ARBRE, SOURCE DE RESPIRATION DE NOS VILLES ET VILLAGES

- 1.1 Valoriser les arbres d'alignement et espaces verts des routes départementales parcourant nos villes et campagnes;
- 1.2 Réviser le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles pour renforcer ces espaces de conservation et d'éducation à l'environnement ;
- 1.3 Accroître la présence des vergers en milieu urbain ;

- 1.4 Accroître la présence des vergers en milieu rural ;
- 1.5 Associer à la naissance d'un enfant la plantation d'un arbre.

2/ LA FORET, UN ECOSYSTEME COMPLEXE, ESSENTIEL A LA VIE

- 2.1 Favoriser l'expérimentation pour des arbres adaptés au changement climatique et aux parasites ;
- 2.2 Impulser la plantation d'arbres et animer l'agroforesterie ;
- 2.3 Participer à l'équilibre sylvo-cynégétique, entre faune sauvage et gestion forestière ;
- 2.4 Initier la coordination de la desserte externe des massifs forestiers ;
- 2.5 Expérimenter la Brigade Verte pour un respect accru des espaces forestiers.

3/ L'ARBRE, FACTEUR DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

- 3.1 Soutenir le bois local dans les marchés de la commande publique ;
- 3.2 Soutenir le bois local dans la production d'isolants et la construction ;
- 3.3 Contribuer à l'émergence d'une marque ou label du bois ALSACE ;
- 3.4 Valoriser les arbres remarquables, vecteurs d'implication citoyenne et d'intérêt touristique ;
- 3.5 Soutenir la plantation en forêt par le Plan de Relance, sous réserve du vote des crédits à la décision modificative n°2 de l'exercice 2020.

Le Conseil Départemental donne délégation à la Commission Permanente pour la mise en œuvre du Plan Arbre.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- M. Denis SCHULTZ, (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
- Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)

Excusé :

M. Etienne WOLF

Absents :

- M. Etienne BURGER
- M. Vincent DEBES
- Mme Nadine HOLDERITH
- M. Marc SÉNÉ
- Mme Christiane WOLFHUGEL

**CD/2020/031 - 430 - Accompagnement des familles
Renouvellement de l'offre de mise à l'abri mère-enfant au titre
de l'Aide Sociale à l'Enfance et approbation de la convention à
conclure avec le Home Protestant et l'Etat.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de poursuivre la mise en œuvre du dispositif L'Appart'é pour une offre de 40

places de mise à l'abri mère-enfant ;

- approuve les termes de la convention cadre tripartite à conclure avec l'Etat et l'Association Home Protestant, jointe à la présente délibération, concernant le dispositif L'Apparté permettant de disposer de 40 places de mise à l'abri mère-enfant au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance ;

- approuve les termes de la convention financière à conclure avec l'Association Home Protestant, jointe à la présente délibération, précisant les modalités de mise en œuvre du dispositif ;

- autorise le président du Conseil Départemental à signer la convention cadre tripartite à conclure avec l'Etat et l'association Home Protestant et la convention financière à conclure avec l'association Home Protestant.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- M. Denis SCHULTZ, (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
- Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Absents :

- M. Rémy BERTRAND
- Mme Françoise BUFFET
- M. Mathieu CAHN
- M. Vincent DEBES
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- Mme Nadine HOLDERITH
- M. Serge OEHLER
- M. Nicolas MATT
- M. Jean-Philippe MAURER

CD/2020/032 - **500 - Education**

Proposition de poursuite de la dynamique de l'acte 1 du "plan de transformation des collèges publics de l'Eurométropole" : une nouvelle ambition pour les collèges de l'Eurométropole de STRASBOURG (Acte 2)

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- de poursuivre la dynamique de l'acte 1 du « plan de transformation des collèges publics de l'Eurométropole » adopté par délibération n°CD/2018/089 du Conseil Départemental du Bas-Rhin du 13 décembre 2018 et d'engager l'acte 2 avec le lancement des études pour la création de deux nouveaux collèges (un au nord, un à l'ouest) porteurs de voies d'excellence originales propres à chacun, apportées d'une part par une organisation spatiale nouvelle qui permet l'innovation éducative, des secteurs de recrutement élargis et donc plus mixtes, des services de restauration et équipements sportifs et culturels ouverts aux acteurs du territoire ;

Ce travail de transformation nécessitera une révision de la carte scolaire à grande échelle au sein de l'Eurométropole.

- d'autoriser le Président à lancer les études foncières, de faisabilité juridiques et techniques ainsi que les programmations immobilières afférentes pour 800 000 €, soit 400 000 € par collègue.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- M. Denis SCHULTZ, (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
 - Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Absents :

- M. Rémy BERTRAND
- M. Vincent DEBES
- M. Eric ELKOUBY
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- Mme Nadine HOLDERITH
- M. Serge OEHLER
- M. Nicolas MATT
- M. Yves SUBLON

CD/2020/033 - 520 - Gestion des collèges
Proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2021, d'approbation des tarifs 2021 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production, des montants 2020 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- des critères de calcul des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2021 :

- maintien du mode de calcul de la dotation de viabilisation qui attribue à chaque collège une consommation de référence pour chaque fluide (chauffage, eau, électricité) (délibération n° CG/2011/058) établie sur la base de la période 2017, 2018 et 2019 ;
- maintien à 70% la part de la contribution aux charges communes à affecter à la viabilisation (pour les demi-pensions et internats) ;
- maintien à 62 € par élève la part variable de la dotation « autres dépenses de fonctionnement » à raison d'une valeur de 1 point par élève pour les collégiens scolarisés en section d'enseignement général et à raison d'une valeur de 1,5 points par élève pour

les collégiens scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA), en unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) et en unités localisées pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;

- de maintenir à 1,85 € par mètre carré la dotation d'entretien pour la part proportionnelle à la superficie ;

- de maintenir le barème suivant de la dotation d'entretien pour la part forfaitaire afférent aux « petits travaux et contrats d'entretien obligatoires » :

- . collège de moins de 4 200 m² : 6 000 € ;
- . collège de 4 200 à 6 500 m² : 6 375 € ;
- . collège de 6 501 à 10 000 m² : 6 750 € ;
- . collège de plus de 10 000 m² : 7 125 € ;
- . Ecole Européenne de Strasbourg : 710 € ;

En application des critères énoncés ci-dessus, le montant total des dotations de fonctionnement des collèges publics pour l'exercice 2021, s'établit conformément au tableau joint en annexe 1 à la présente délibération.

- d'approuver les termes du projet de notice explicative nommée "collèges publics notice technique orientations 2021" joint en annexe 2 à la présente délibération, comprenant les rubriques suivantes :

- o dotation globale de fonctionnement 2021,
- o contribution départementale pour l'Education Physique et Sportive,
- o tarification de la restauration scolaire,
- o logements de fonction,
- o occupation des locaux scolaires par les utilisateurs extérieurs,
- o participation financière aux classes de découverte,
- o inscriptions budgétaires et comptables ;

- d'attribuer, sur appels de fonds, au budget annexe de la Ville de Strasbourg, la quote-part des contributions du Département liées aux charges de fonctionnement et d'investissement engagées par la Ville de Strasbourg pour le compte du Département du Bas-Rhin, dans la limite des crédits qui seront votés au budget 2021 ;

- de fixer les tarifs 2021 des restaurants scolaires pour chacun des collèges publics disposant d'une cuisine de production, tels qu'ils figurent dans le tableau joint en annexe 3 à la présente délibération, en application des critères fixés par délibération du Conseil Général n° CG/2009/32 du 22 juin 2009 et du Conseil Départemental n° CD/2020/014 du 22 juin 2020 ;

- de fixer, pour l'année 2020, le montant des prestations accessoires accordés gratuitement pour les bénéficiaires d'un logement de fonction attribué par nécessité absolue de service dans les collèges, aux montants suivants :

- 1 835,12 € pour un logement avec chauffage collectif ;
- 2 447,05 € pour un logement avec chauffage individuel.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
- M. Denis SCHULTZ, (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
 - Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Absents :

- M. Rémy BERTRAND
- Mme Françoise BEY
- M. Frédéric BIERRY
- Mme Françoise BUFFET
- M. Vincent DEBES
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- Mme Nadine HOLDERITH
- M. Serge OEHLER

CD/2020/034 - 625 - Actions culturelles
Proposition d'un appel à projet culturel "Culture et Solidarité"

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

- d'approuver le lancement de l'appel à projet "Culture et Solidarité";
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver tout acte qui permettra de mettre en œuvre ce projet.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
 - M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)
- M. Denis SCHULTZ, (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
 - Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Absents :

- M. Frédéric BIERRY
- Mme Françoise BUFFET
- M. Vincent DEBES
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- Mme Nadine HOLDERITH
- M. Yves LE TALLEC
- Mme Françoise PFERSDORFF

**CD/2020/036 - 645 - Co-financement d'établissements culturels
Modification des statuts de l'Etablissement Public
Interdépartemental Archéologie Alsace**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental décide :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.1111-4 selon lequel la compétence en matière de culture est partagée entre tous les niveaux de collectivités, les articles L5421-1 et suivants, et R5421-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux institutions et organismes interdépartementaux,

VU les articles L523-1 à 13 du Code du Patrimoine,

VU la loi n° 2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,

VU le rapport et la délibération de la Commission permanente CP/2016/270 du 6 juin 2016 relatifs à la modification des statuts du Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan (PAIR),

VU le procès-verbal du Conseil d'Administration de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace du 8 septembre 2020 et l'approbation d'une proposition de modification de statuts,

VU l'avis favorable de la Commission de l'Enfance, de la famille et de l'éducation, en date du 21 septembre 2020,

VU la délibération du Conseil municipal d'Ensisheim du 28 septembre 2020,

VU la délibération du Conseil municipal de Sélestat du 1er octobre 2020,

VU la délibération de la Commission permanente du Haut-Rhin en date du 9 octobre 2020,

VU le projet de statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace,

- d'approuver la proposition de modification des statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental « Archéologie Alsace » annexée à la présente délibération,
- d'approuver l'adhésion des Communes d'Ensisheim et de Sélestat au dit établissement,
- donne délégation à la Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin pour délibérer sur les futures évolutions statutaires du dit établissement et notamment sa transformation en syndicat mixte ouvert.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
 - M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)
- M. Denis SCHULTZ, (pouvoir à Mme Laurence MULLER-BRONN)
 - M. Marc SÉNÉ, (pouvoir à M. Etienne BURGER)
 - Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Absents :

- M. Frédéric BIERRY
- Mme Françoise BUFFET
- M. Vincent DEBES
- Mme Catherine GRAEF-ECKERT
- Mme Nadine HOLDERITH
- Mme Stéphanie KOCHERT
- M. Yves LE TALLEC
- Mme Françoise PFERSDORFF

**CD/2020/037 - 220 - Accueil en établissements des personnes âgées
Proposition d'attribution de subventions au titre de la mise en
œuvre de l'action 7 du plan EHPAD : aide financière pour des
équipements favorisant la qualité de vie au travail**

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :

- décide de l'attribution de subventions d'investissement d'un montant total de 796 200 € aux établissements pour personnes âgées figurant aux tableaux annexés ayant sollicité une aide financière du Département au titre de l'action 7 du plan EHPAD ;
- décide d'approuver les termes des projets de conventions types à conclure entre le Département et les établissements concernés joints en annexe à la présente délibération ;
- autorise son Président à signer ces conventions financières.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
 - M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)
 - M. Marc SÉNÉ, (pouvoir à M. Etienne BURGER)
- Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Excusé :

M. Denis SCHULTZ

Absents :

- Mme Françoise BUFFET
- M. Thierry CARBIENER
- Mme Laurence MULLER-BRONN

CD/2020/038 - 100 - Action sociale de proximité
Avenant 2020 à la Convention d'appui à la lutte contre la
pauvreté et d'accès à l'emploi

Après en avoir délibéré le Conseil Départemental décide :

- d'approuver l'avenant 2020 à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi ;
- d'autoriser son Président à signer cet avenant.

Adopté à l'unanimité

Tous les Conseillers départementaux sont présents à l'exception de

Excusés avec pouvoir :

- Mme Michèle ESCHLIMANN, (pouvoir à Mme Marie-Paule LEHMANN)
 - M. Serge OEHLER, (pouvoir à Mme Françoise BEY)
- M. Jean-Louis HOERLE, (pouvoir à Mme Danielle DILIGENT)
 - M. Marc SÉNÉ, (pouvoir à M. Etienne BURGER)
- Mme Nicole THOMAS, (pouvoir à M. Denis HOMMEL)
- M. Etienne WOLF, (pouvoir à Mme Christiane WOLFHUGEL)

Excusé :

M. Denis SCHULTZ

Absents :

- Mme Françoise BUFFET
- M. Thierry CARBIENER
- Mme Nadine HOLDERITH
- Mme Laurence MULLER-BRONN

CD/2020/041 - 010 - Gestion Financière
Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour
2020

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, sur proposition de la commission des finances et des affaires générales :

- approuve le projet de décision modificative n° 2 pour l'exercice 2020 et en arrête les chiffres définitifs du budget principal et des budgets annexes tels qu'ils figurent dans le projet présenté en annexe ;
- décide de fixer le volume des emprunts au montant maximal de 136 809 361,41 € pour l'année 2020 auquel s'ajoute un montant de 25 000 000 € maximum pour le refinancement d'emprunts pouvant être remboursés par anticipation le cas échéant ;
- donne délégation à son Président, en application de l'article L3211-2 du Code général des collectivités territoriales, pour décider après consultation des établissements bancaires, des emprunts à long terme à contracter pour l'exercice 2020 pour un montant maximum de 136 809 361,41 € et le cas échéant pour procéder à toute opération financière de gestion des emprunts (remboursements temporaires ou anticipés d'emprunts, refinancement, reprofilage de l'encours de la dette départementale) ;

- décide d'arrêter les tarifs 2021 des produits encaissés dans le cadre de la régie de recettes de la Maison de Vacances de Wangenbourg, conformément à l'annexe jointe. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2021.

- décide d'arrêter les taux modulés applicables aux Communes et Etablissement publics de coopération intercommunale (EPCI) à compter du 1er janvier 2021, conformément aux tableaux joints en annexe ;

- décide d'autoriser M. le Payeur Départemental à effectuer les écritures d'ordre non budgétaires suivantes :

annulation de l'écriture

AUT_01_19_00825

Débit du compte 1068 : 80,80 €

Crédit du compte 271 : 80,80 €

remplacée par l'écriture

AUT_01_19_00827

Débit du compte 1068 : 80,80 €

Crédit du compte 271 : 80,80 €

reconstitution des amortissements des véhicules cédés en 2014 par le Foyer de l'Enfance au Service du Parc des Véhicules et Bacs Rhénans selon le tableau joint en annexe ;

budget annexe du Foyer de l'Enfance :

Fiche provisoire 90000197460632

Débit C/1068 : 11,36 €

Crédit C/275 : 11,36 €

budget principal : selon le tableau joint en annexe.

- prend acte, conformément aux dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de COVID-19, de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de COVID-19 et de l'arrêté du 21 octobre 2003 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics administratifs, des mouvements budgétaires suivants sur le budget principal :

* un prélèvement de 10,0 M€ du chapitre 65, nature 6574, fonction 94 affecté sur le chapitre 011, nature 6288, fonction 94 ;

* un prélèvement de 170 000 € du chapitre 65, nature 6574, fonction 532 affecté sur le chapitre 011, nature 6288, fonction 532 ;

- décide de réviser, pour le Foyer de l'enfance, le montant de la dotation globalisée 2020 à hauteur de 14 373 255 € et le prix de journée 2020 à hauteur de 174,24 € ;

- décide, sur le budget annexe du Foyer de l'enfance, une reprise de la provision pour risques à hauteur de 17 500 € suite à l'indemnisation de comptes épargne temps de plusieurs agents ;

- décide d'attribuer au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE) du Bas-Rhin, un produit issu de la taxe d'aménagement complémentaire à la part de la taxe d'aménagement dédiée au financement du CAUE fixée à 0,125% en vertu de la délibération du Conseil Départemental n° CD/2017/08, produit complémentaire garantissant au CAUE une ressource de taxe d'aménagement de 1 015 860 € en 2020 ;

- décide d'attribuer au Regierungspräsidium Freiburg une subvention de 1 500 € maximum pour le financement de nouveaux outils de travail mobiles de l'équipe de

l'INFOBEST Kehl/Strasbourg ;

- décide d'attribuer au budget annexe du Laboratoire départemental d'analyses une subvention de fonctionnement de 608 400 € en 2020 ;

- décide d'attribuer au budget annexe du Vaisseau une subvention de fonctionnement de 210 000 € en 2020 ;

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 23 884 € de la subvention restant à verser au Sivom de la Haute Moder pour le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 6 967,95 € de la subvention restant à verser au Sivom de la Vallée de la Bruche pour le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 13 622,60 € de la subvention restant à verser à la Communauté de Communes du Pays de Saint Odile pour le renforcement des réseaux d'eau potable et d'assainissement ;

- décide de relever la prescription quadriennale sur le solde de 2 969,12 € de la subvention restant à verser à la commune de Grendelbruch pour la révision de la procédure de définition des périmètres de protection de ses captages d'eau potable ;

approuve la convention relative à l'exécution du groupement de commandes entre l'Eurométropole de Strasbourg et le Département du Bas-Rhin pour l'achat de masques, jointe au présent rapport, et autorise le Président à la signer ;

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 80.000 €uros à l'Eurométropole de Strasbourg pour permettre à cette dernière d'acquérir 400.000 masques alternatifs réutilisables de catégorie 1 destinés à lutter contre l'épidémie de COVID-19 et correspondant au reversement des cofinancements obtenus par le Département du Bas-Rhin auprès du Régime Local d'assurance maladie Alsace-Moselle, de la mutuelle AG2R La Mondiale et de la Caisse Fédérale de Crédit Mutuel.

Adopté à la majorité

◆ **DIVERS**

- **Rapport N°CD/2020/030** : *Stratégie de transition énergétique et écologique
Proposition d'un ensemble d'actions pour valoriser l'arbre et le bois
Sous la dénomination ' PLAN ARBRE '*

Interventions : Mme Suzanne KEMPF, Mme Françoise BUFFET, Mme Pascale JURDANT-PFEIFFER, Mme Marie-Paule LEHMANN, M. Eric ELKOUBY, M. Nicolas MATT, Mme Alfonsa ALFANO, M. Marcel BAUER et M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N°CD/2020/031** : *Renouvellement de l'offre de mise à l'abri mère-enfant au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance et approbation de la convention à conclure avec le Home Protestant et l'Etat*

Interventions : Mme Suzanne KEMPF, M. Eric ELKOUBY, M. Nicolas MATT, Mme Alfonsa ALFANO, M. Thierry CARBIENER, M. Philippe MEYER et M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N°CD/2020/032** : Proposition de poursuite de la dynamique de l'acte 1 du "plan de transformation des collèges publics de l'Eurométropole" : une nouvelle ambition pour les collèges de l'Eurométropole de STRASBOURG (Acte 2)

Interventions : M. Eric ELKOUBY, M. Serge OEHLER, Mme Françoise BUFFET, M. Jean-Louis HOERLE, Mme Danielle DILIGENT, M. Nicolas MATT, Mme Catherine GRAEF-ECKERT, M. Philippe MEYER et M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N°CD/2020/033** : Proposition d'attribution de la dotation globale de fonctionnement des collèges publics pour 2021, d'approbation des tarifs 2021 des restaurants scolaires ayant une cuisine de production, des montants 2020 des prestations accessoires à appliquer pour les personnels logés par nécessité absolue de service

Interventions : Mme Suzanne KEMPF.

- **Rapport N°CD/2020/034** : Proposition d'un appel à projet culturel "Culture et Solidarité"

Interventions : Mme Cécile DELATTRE et M. Bernard FISCHER.

M. Bernard FISCHER assure la présidence de ce rapport.

- **Rapport N°CD/2020/035** : Proposition de dépôt d'un bien archéologique mobilier issu du site de MACKWILLER, propriété du Département, au CIP La Villa à DEHLINGEN

M. Marc SÉNÉ en tant que Président de la Communauté de Communes de l'Alsace Bossue et membre du Comité de Pilotage du Centre d'interprétation du patrimoine de la Villa Dehlingen, M. Etienne WOLF en tant que Vice-Président d'Archéologie Alsace ainsi que M. Marcel BAUER, M. Thierry CARBIENER et M. Philippe MEYER en tant que membres du Conseil d'Administration de ce même établissement, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

- **Rapport N°CD/2020/036** : Modification des statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental Archéologie Alsace

M. Etienne WOLF en tant que Vice-Président, M. Thierry CARBIENER et M. Philippe MEYER en tant que membres du Conseil d'Administration d'Archéologie Alsace, ainsi que M. Marcel BAUER, en tant que membre du Conseil d'Administration de ce même établissement et Maire de la Commune de Sélestat, ne peuvent pas prendre part au débat ni au vote de ce rapport.

Interventions : M. Marcel BAUER, M. Bernard FISCHER et Mme Nathalie ERNST.

M. Bernard FISCHER assure la présidence de ce rapport.

- **Rapport N°CD/2020/037** : Proposition d'attribution de subventions au titre de la mise en œuvre de l'action 7 du plan EHPAD : aide financière pour des équipements favorisant la qualité de vie au travail

Interventions : M. Bernard FISCHER et Mme Alfonsa ALFANO.

M. Bernard FISCHER assure la présidence de ce rapport.

- **Rapport N°CD/2020/038** : Avenant 2020 à la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

Interventions : Mme Chantal JEANPERT, M. Bernard FISCHER, Mme Suzanne KEMPF, Mme Françoise PFERSDORFF, M. Nicolas MATT et M. Frédéric BIERRY.

- **Rapport N°CD/2020/040** : Rapport sur les Autorisations de Programme/Crédits de Paiement et Autorisations d'Engagement/Crédits de Paiement intégrées à la Décision Modificative n°2

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

- **Rapport N°CD/2020/041** : Projet de décision budgétaire modificative n° 2 (DM2) pour 2020

Mme Françoise BEY, M. Mathieu CAHN, M. Eric ELKOUBY, Mme Martine JUNG, Mme Suzanne KEMPF et M. Serge OEHLER s'abstiennent lors du vote de ce rapport.

Interventions : M. Mathieu CAHN, M. Bernard FISCHER et M. Frédéric BIERRY.

*
* *

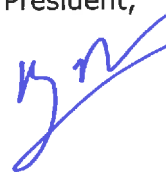
◆ CALENDRIER

La prochaine réunion de la Commission Permanente aura lieu le 2 novembre 2020.

*
* *

La séance est levée à 12h44.

Le Président,



Frédéric BIERRY

CONSULTATION DES ACTES

L'intégralité des délibérations et des annexes aux délibérations de l'Assemblée Plénière et de la Commission Permanente, ainsi que la retranscription intégrale des débats de l'Assemblée Plénière, peuvent être consultées :

- au Service des Ressources Info-Documentaires à l'Hôtel du Département, Place du Quartier Blanc 67964 STRASBOURG Cedex ;
- sur le site Internet www.bas-rhin.fr >rubrique « Le Conseil Départemental ».